

# COMMUNAUTE DE COMMUNES LES PORTES DE L'ANJOU

## Conseil communautaire

### Procès-verbal de la séance du 15 octobre 2015

Le jeudi quinze octobre deux mille quinze à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni dans la salle du Conseil à Durtal, sous la présidence de Joëlle CHARRIER.

**Convocation** : vendredi 9 octobre 2015

**Nombre de conseillers communautaires** : 23 (Quorum = 12)

**Nombre de conseillers présents** : 16

**Pour Daumeray** : ATANI Béatrice, DAVY Jean-Luc, JAHIER Eliane.

**Pour Durtal** : AUGÉUL Guy, BOBET Corinne, DESCAMPS Josée, GALAY Christine, GUITTON Didier, NESLO Alain, PILON Jean-Yves.

**Pour Les Rairies** : CHARRIER Joëlle, LANCELOT Patrick.

**Pour Montigné Les Rairies** : CHASSOULIER Gérard.

**Pour Morannes** : DE MIEULLE Roger, KAHN Gilbert, ZIMMERMANN Valérie.

**Nombre de conseillers absents excusés** : 5

GILBERT André, MARTIN Denis (procuration à JAHIER Eliane), LE MEUR Cécile (procuration à GUITTON Didier), FICHE Stéphanie (procuration à LANCELOT Patrick), CLEMOT Dany (procuration à KAHN Gilbert).

**Nombre de conseillers absents** : 2

VIERON Virginie, JUBEAU Emmanuelle.

**Nombre de votants** : 20

**Secrétaire de séance** : BOBET Corinne

**Affichage compte-rendu** : vendredi 23 octobre 2015

## Sommaire

<b>Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 17.09.15</b> .....	<b>2</b>
<b>I-Administration générale</b> .....	<b>2</b>
1.1) Projet Bibliothèque-Médiathèque .....	<b>2</b>
1.2) Lancement de la consultation pour le choix d'un architecte pour la construction de 4 ateliers relais .....	<b>2</b>
<b>II-Finances</b> .....	<b>2</b>
2.1) Indemnités du Trésorier.....	<b>2</b>
2.2) Octroi de fonds de concours à la commune des Rairies.....	<b>3</b>
2.3) Décision modificative n°3 au Budget principal .....	<b>4</b>
<b>III-Enfance-Jeunesse - Piscine</b> .....	<b>4</b>
3.1) Définition et règlement de l'appel à projet.....	<b>4</b>
3.2) Demande de l'Ecole de musique intercommunale.....	<b>5</b>
3.3) Mise à disposition gratuite d'un minibus de 9 places.....	<b>5</b>
<b>VI-Environnement</b> .....	<b>6</b>
4.1) Inscription des travaux de restauration de la Boire de Durtal dans l'appel à projet du SAGE Loir.....	<b>6</b>
<b>V-Culture</b> .....	<b>7</b>
5.1) Programmation d'une séance de cinéma à Daumeray .....	<b>7</b>
<b>VI-Projet de fusion</b> .....	<b>8</b>
6.1) Désignation des membres pour le Comité de pilotage et la Commission d'attribution .....	<b>8</b>

6.2) Intégration de la commune de Huillé.....	9
6.3) Présentation du diaporama de la réunion du 30.09.15 .....	10
<b>VII-Questions orales .....</b>	<b>10</b>

## **Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 17.09.15**

**Avis du Conseil :** Le Conseil, suite à l'observation de M. KAHN, signale ne pas avoir acté sur la décision d'autoriser Mme la Présidente à signer la convention de groupement de commande pour la passation d'un marché sur l'étude de la fusion avec les communautés de communes du Loir et Loir et Sarthe. Une nouvelle délibération viendra annuler cette délibération n°150917-102.

### **I-Administration générale**

#### **1.1) Projet Bibliothèque-Médiathèque**

**Avis du Bureau :** Le Bureau est favorable à l'étude du projet.

**Avis du Conseil :** Le Conseil demande à la Commission Culture d'étudier le projet.

#### **1.2) Lancement de la consultation pour le choix d'un architecte pour la construction de 4 ateliers relais**

La consultation pour le recrutement d'un architecte pour la construction de 4 ateliers relais au niveau de la ZA PONT RAME à Durtal a été lancée le jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2015. Les candidats ont jusqu'au vendredi 23 octobre pour déposer leur offre.

### **II-Finances**

#### **2.1) Indemnités du Trésorier**

Dans le cadre des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable de M. TRILLOT, Trésorier auprès de la CCPA, il a été proposé de déterminer son indemnité pour l'année 2015.

**Avis du Bureau :** Le Bureau propose le versement de l'indemnité conseil au Trésorier tel que précisé dans le projet de délibération.

**Avis du Conseil :** Le Conseil valide le versement de l'indemnité conseil au Trésorier.

---

### 151015-103 - Versement de l'indemnité conseil au Trésorier

---

Le Conseil communautaire,

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ou des Etablissement Publics de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Vu l'accord du receveur municipal,

Après en avoir délibéré,

- 1) Décide de verser à M. Trillot, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, l'indemnité de conseil prévue par les textes visés ci-dessus ;
- 2) Dit que cette indemnité sera calculée par application du tarif à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années.

TARIFS :

- Sur les 7 622.45 premiers euros à raison de 3 pour 1000 ;
- Sur les 22 867.35 euros suivants à raison de 2 pour 1000 ;
- Sur les 30 489.80 euros suivants à raison de 1.5 pour 1000 ;
- Sur les 60 979.61 euros suivants à raison de 1 pour 1000 ;
- Sur les 106 714.31 euros suivants à raison de 0.75 pour 1000 ;
- Sur les 152 449.02 euros suivants à raison de 0.5 pour 1000 ;
- Sur les 228.673.53 euros suivants à raison de 0.25 pour 1000 ;
- Sur toutes les sommes excédant 609 796.07 euros à raison de 0.10 pour 1000.

## 2.2) Octroi de fonds de concours à la commune des Rairies

La commune des Rairies a déposé un dossier de fonds de concours pour une opération de rénovation urbaine (rénovation de l'éclairage public, achat d'un tracteur et travaux de voirie) pour un montant de 40 231,40€.

Après examen du dossier, la commune est bénéficiaire d'un fonds de concours de 18 320,00€.

**Avis du Bureau :** Le Bureau accepte l'octroi de fonds de concours de la commune des Rairies.

**Avis du Conseil :** Le Conseil autorise l'octroi d'un fonds de concours à la commune des Rairies.

---

### 151015-104 - Octroi d'un fonds de concours à la commune des Rairies

---

Le Conseil communautaire,

Vu le règlement d'attribution des fonds de concours 2015-2016,

Vu la délibération de la commune des Rairies du 14 septembre 2015 demandant l'octroi d'un fonds de concours pour une opération de rénovation urbaine,

Après en avoir délibéré,

- 1) Approuve l'octroi d'un fonds de concours de 18 320,00€ pour l'opération d'investissement comme précisé dans le plan de financement :

Dépenses HT		Recettes	
Opération de rénovation urbaine	40 231,40€	Fonds de concours CCPA	18 320,00€
		SIEML	3 591,40€
		Maître d'ouvrage Commune des Rairies	18 320,00€
<b>Total</b>	<b>40 231,40€</b>	<b>Total</b>	<b>40 231,40€</b>

- 2) Autorise le 1<sup>er</sup> Vice-président à signer la convention avec la commune des Rairies ;  
 3) Demande à la commune des Rairies de mentionner l'intervention de la CCPA dans sa communication relative aux opérations financées.

### 2.3) Décision modificative n°3 au Budget principal

Dans la liste des bâtiments à amortir ne figure pas la Maison de l'Enfance. Il est à présent nécessaire de l'intégrer. Cependant les crédits n'ont pas été prévus pour 2015.

**Avis du Conseil :** Le Conseil valide la décision modificative n°3 au BP afin d'intégrer la Maison de l'Enfance à la liste des bâtiments à amortir.

---

#### 151015-105 - Décision modificative n°3 au Budget principal

---

Le Conseil communautaire,

Vu le montant de l'amortissement du pôle enfance,

Vu le manque de crédit,

Après en avoir délibéré,

Approuve la décision modificative n° 3, présentée ci-dessous :

Imputations	Montant
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	
Article 6811 OS amortissement	+ 13 868
Article 022 dépenses imprévues	- 13 868
<b>Recettes d'investissement</b>	
Article 281318 OS amortissement	+ 13 868
<b>Dépenses d'investissement</b>	
2118 autres terrains	+ 13 868

## III-Enfance-Jeunesse - Piscine

### 3.1) Définition et règlement de l'appel à projet

Le compte rendu de la Commission Enfance-Jeunesse – Piscine du 28.09.15, la définition et le règlement de l'appel à projet ont été présentés aux conseillers communautaires.

**Avis de la Commission :** La Commission valide l'appel à projet et le règlement d'appel à projet.

**Avis du Bureau :** Le Bureau valide les 2 documents et propose le lancement de l'appel à projet pour une mise en route de la procédure dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**Avis du Conseil :** Le Conseil valide l'appel à projet et son règlement, en ajoutant l'existence d'un futur espace jeune sur la commune de Morannes.

---

**151015-106 – Lancement de l'appel à projet pour la gestion des accueils de loisirs et des espaces jeunes**

---

Le Conseil communautaire,

Vu l'avis de la Commission Enfance-Jeunesse du 28.09.15 définissant le règlement de l'appel à projets pour la gestion des accueils de loisirs et des espaces jeunes,

Vu que le contrat actuel se termine le 31.12.15,

Considérant qu'il y lieu de relancer une procédure pour une durée de 2 ans reconductible 3 fois sur une durée d'1 an,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- 1) de lancer un appel à projets pour la gestion des accueils de loisirs et des espaces jeunes avec prise d'effet au 01.01.16,
- 2) d'autoriser Mme la Présidente ou le Vice-président à signer tous actes nécessaires à la mise en œuvre du contrat à venir.

### **3.2) Demande de l'Ecole de musique intercommunale**

L'Ecole de Musique sollicite auprès de la CCPA, ½ heure de coordination en plus et une aide financière pour l'achat d'un piano numérique (350€).

**Avis de la Commission :** La Commission n'est pas favorable à la demi-heure en plus, étant donné que la convention pluriannuelle 2015-2018 vient d'être signée mais accepte de prendre en charge l'aide financière pour le piano numérique et la soumet au Bureau communautaire.

**Avis du Bureau :** Le Bureau suit l'avis de la Commission.

**Avis du Conseil :** Le Conseil valide l'octroi d'une aide financière pour l'achat du piano.

### **3.3) Mise à disposition gratuite d'un minibus de 9 places**

Ne demandant aucun investissement pour la CCPA, ce minibus pourrait être mis à disposition des associations de la petite enfance, de la jeunesse, de la MSP,... (+ Personnes âgées, associations sportives au niveau des communes ?).

Deux sociétés proposant cette prestation ont été sollicitées : France Régie et Axion.

**Tableau comparatif entre les 2 structures rencontrées**

	<b>FRANCE REGIE</b>	<b>AXION</b>
<b>Période de mise à disposition</b>	2 ans	3 ans
<b>Frais pour la CCPA</b>	Assurance Entretien Essence Carte grise Ecotaxe <i>Livraison du véhicule à la charge de France Régie</i>	Assurance Entretien Essence Carte grise Ecotaxe Livraison du véhicule
<b>Délai de livraison</b>	6 mois	5 mois
<b>Budget</b>	34 000 € sur 2 ans	45 000 € sur 3 ans
<b>Coût/an pour entreprise</b>	500 € pour une pastille 5 300€ pour un côté plein	350 € pour une pastille 4 500€ pour un côté plein
<b>Marque du véhicule</b>	PEUGEOT	RENAULT ou PEUGEOT
<b>Référence</b>	+ de 1 000 villes en France	2 200 communes en France
<b>Garantie constructeur</b>	2 ans	2 ans

**A savoir :**

- La structure choisie démarcherait les entreprises du territoire via un courrier type avec son logo et celui de la CCPA.
- L’habillage publicitaire du minibus n’est pas assujéti à la taxe locale sur la publicité extérieure pour les entreprises.
- La convention serait conclue à condition d’avoir la recette publicitaire nécessaire au financement de l’opération.

**Avis du Bureau :** Le Bureau souhaite connaître la proposition de la société VISIOCOM.

*NB : Après recherche, les sociétés VISIOCOM et AXION font parties du même groupe.*

**Avis du Conseil :** Le Conseil souhaite avoir un complément d’information avec une autre société.

## VI-Environnement

### 4.1) Inscription des travaux de restauration de la Boire de Durtal dans l’appel à projet du SAGE Loir

Pour rappel, le projet de SAGE du Loir a été adopté le 16 février 2015 par la Commission locale de l’eau [CLE] avec pour objectif d’accompagner la mise en œuvre des actions (travaux, études, suivis) répondant aux objectifs fixés.

La région via son outil financier Contrat Régional de Bassin Versant [CRBV] soutient les maîtres d'ouvrage publics qui s'engagent à mettre en œuvre des actions répondant aux objectifs du SAGE.

L'Établissement Public Loir qui porte le SAGE du Loir lance donc un appel à projet pour inscrire sur la période 2016-2018 tous les projets concernant la restauration des milieux aquatiques.

➤ **Les projets inscrits au Contrat Territorial des Milieux Aquatiques [CTMA] des Basses Vallées Angevines [BVA] sont éligibles.**

Il a été proposé d'inscrire au CRBV 2016-2018, les travaux de restauration des Boires de Durtal [travaux inscrits au CTMA des BVA et prévus en 2016], dont 20% du financement sera à la charge de la CCPA (au lieu des 30% initialement).

**Avis du Bureau :** Le Bureau donne son accord.

**Avis du Conseil :** Le Conseil autorise l'inscription à l'appel à projet des travaux de restauration de la boire de Durtal.

---

**151015-107 - Demande inscription des travaux de restauration de la boire de Durtal à l'appel à projet du CRBV 2016-2018 lancé par le SAGE du Loir**

---

Le Conseil communautaire,

Vu le Contrat territorial des milieux aquatiques (CTMA) des Basses Vallées Angevines signé le 16.12.2014, dans lequel sont inscrits les travaux de restauration de la boire de Durtal,

Vu l'appel à projet lancé par le SAGE du Loir via l'outil financier Contrat régional de bassin versant (CRBV) pour la période 2016-2018 permettant un ajout de 10% des aides de la Région Pays de la Loire,

Considérant les aides financières à hauteur de 50% de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, de 20% de la Région Pays de la Loire dans le cadre du CTMA pour la restauration de la boire de Durtal,

Après en avoir délibéré,

Autorise Mme la Présidente ou le Vice-président en charge de l'Aménagement de territoire à inscrire les travaux de restauration de la boire de Durtal à l'appel à projet du SAGE du Loir et de signer tous documents nécessaires à cette opération.

## V-Culture

### 5.1) Programmation d'une séance de cinéma à Daumeray

Le compte rendu de la Commission Culture du 24.09.15 a été présenté.

**Avis de la Commission:** La programmation d'une séance de cinéma au théâtre Rouget le Braconnier à Daumeray a été prévue par M. Davy et M. Gilbert le vendredi 13.11.15 afin de

présenter un documentaire intitulé « SILLONS, SILLAGES Gérard Pierron Mélodiste de Paul Champart ». Il est demandé à la CCPA de prendre en charge les coûts inhérents à ce projet.

**Avis du Bureau :** Le Bureau donne son accord.

**Avis du Conseil :** Le Conseil valide la prise en charge des coûts inhérents à la programmation de la séance de cinéma.

## VI-Projet de fusion

### 6.1) Désignation des membres pour le Comité de pilotage et la Commission d'attribution du Bureau d'études

👉 **Comité de pilotage [COFIL] :** 4 conseillers communautaires doivent être désignés afin d'intégrer le futur COFIL relatif à l'étude de la fusion entre les communautés de communes.

**Avis du Bureau :** Le Bureau propose de désigner Mmes CHARRIER et BOBET, Mrs DAVY et KAHN.

**Avis du Conseil :** Le Conseil valide l'avis du Bureau.

---

#### 151015-108 - Désignation des membres pour le Comité de pilotage chargé de la fusion des communautés de communes

---

Le Conseil communautaire,

Vu la loi NoTRE adoptée le 16.07.15 fixant le seuil des communautés de communes à 15 000 habitants,

Considérant le projet de fusion de la Communauté des communes les Portes de l'Anjou avec celles du Loir et de Loir et Sarthe,

Considérant la création d'un Comité de pilotage chargé de mener le projet de fusion entre les 3 communautés de communes et la nécessité de désigner 4 représentants communautaires,

Après en avoir délibéré,

Décide de nommer Mesdames CHARRIER et BOBET et Messieurs DAVY et KAHN.

#### 👉 **Commission d'attribution pour le choix du Bureau d'études**

Dans le projet de convention, il est précisé que le choix du bureau d'études sera effectué par une commission composée de 2 élus par EPCI et assistée des DGS des 3 EPCI.

Les élus seront désignés parmi les membres élus de notre propre commission d'appel d'offres (conformément aux dispositions de l'article 8 du code des marchés publics).

**Avis du Conseil :** Le Conseil nomme Mme CHARRIER avec Mme BOBET comme suppléante, et M. DE MIEULLE avec M. KAHN comme suppléant.



---

**151015-109 - Groupement de commande pour l'étude de la fusion des communautés de communes les Portes de l'Anjou, du Loir et Loir et Sarthe et désignation des membres de la Commission d'attribution**

---

Le Conseil communautaire,

Vu la loi NoTRE adoptée le 16.07.15 fixant le seuil des communautés de communes à 15 000 habitants,

Vu la convention de groupement de commande pour la passation d'un marché sur l'étude de la fusion avec les communautés des communes du Loir, Loir et Sarthe et les Portes de l'Anjou,

Vu le Code des Marchés publics et notamment l'article 8,

Après en avoir délibéré,

Autorise Mme la Présidente ou le 1<sup>er</sup> Vice-président à signer une convention de groupement de commandes pour la passation d'un marché sur l'étude de la fusion avec les communautés de communes du Loir, Loir et Sarthe et les Portes de l'Anjou avec une possibilité de prévoir d'autres scénarii,

Décide de nommer Mme CHARRIER Joëlle (Suppléante Mme BOBET Corinne) et M. DE MIEULLE Roger (Suppléant M. KAHN Gilbert),

Dit que cette délibération annule et remplace la délibération n°150917-102 en date du 17.09.15.

## **6.2) Intégration de la commune de Huillé**

Lors de son conseil municipal du 28.05.15, la commune de Huillé a délibéré après un vote à bulletins secrets (14 oui, 1 blanc) pour demander son retrait de la CC du Loir et solliciter son adhésion à la CCPA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Le Conseil communautaire du 16.07.15 avait proposé à la commune de Huillé d'étudier leur intégration et ce, en fonction des fusions des communautés de communes.

Le 09.10.15, la commune de Huillé a une nouvelle fois fait part de sa « volonté de changer de territoire et ceci avant le regroupement des communautés de communes [...] afin d'être certain d'appartenir au même territoire » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**Avis du Conseil :** Après débats, le Conseil communautaire valide à l'unanimité l'adhésion de la commune de Huillé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

---

**151015-110 – Intégration de la commune de Huillé au sein de la CC les Portes de l'Anjou à compter du 01.01.16**

---

Le Conseil communautaire,

Vu la délibération du Conseil municipal de Huillé en date du 28.05.15 concernant leur demande de retrait de la CC du Loir et d'adhésion à la CC les Portes de l'Anjou avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-19, L5214-26 et L5211-25-1 sur les modalités de départ d'une commune d'un EPCI hors Schéma départemental de coopération intercommunale,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Est favorable à l'intégration de la commune de Huillé au sein de la CC les Portes de l'Anjou à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

### **6.3) Présentation du diaporama de la réunion du 30.09.15**

Le mercredi 30.09.15 se sont réunis les élus de l'ensemble des communes des 3 communautés de communes (Portes de l'Anjou, Loir et Loir et Sarthe) à Tiercé.

Cette réunion a permis de présenter en 3 points la situation au niveau de la gouvernance, des compétences et des finances/personnel des 3 communautés de communes.

## **VII-Questions orales**

**Sans autre question, la séance est levée à 21h00**

**Date du prochain Conseil Communautaire : 19 novembre 2015**

## Liste des délibérations de la séance du 15.10.2015

151015-103 - Versement de l'indemnité conseil au Trésorier

151015-104 - Octroi d'un fonds de concours à la commune des Rairies

151015-105 - Décision modificative n°3 au Budget principal

151015-106 - Lancement de l'appel à projet pour la gestion des accueils de loisirs et des espaces jeunes

151015-107 - Demande d'inscription des travaux de restauration de la boire de Durtal à l'appel à projet du CRBV 2016-2018 lancé par le SAGE du Loir

151015-108 - Désignation des membres pour le Comité de pilotage chargé de la fusion des communautés de communes

151015-109 - Groupement de commande pour l'étude de la fusion des communautés de communes les Portes de l'Anjou, du Loir et Loir et Sarthe et désignation des membres de la Commission d'attribution

151015-110 - Intégration de la commune de Huillé au sein de la CCPA à compter du 01.01.16

<b>CHARRIER Joëlle</b>		<b>GALAY Christine</b>	
<b>ATANI Béatrice</b>		<b>GUITTON Didier</b>	
<b>AUGEUL Guy</b>		<b>JAHIER Eliane</b>	
<b>BOBET Corinne</b>		<b>KAHN Gilbert</b>	
<b>CHASSOULIER Gérard</b>		<b>LANCELOT Patrick</b>	
<b>CLEMOT Dany</b> <i>(Procuration à KAHN Gilbert)</i>		<b>LE MEUR Cécile</b> <i>(Procuration à GUITTON Didier)</i>	
<b>DAVY Jean-Luc</b>		<b>MARTIN Denis</b> <i>(Procuration à JAHIER Eliane)</i>	
<b>DE MIEULLE Roger</b>		<b>NESLO Alain</b>	
<b>DESCAMPS Josée</b>		<b>PILON Jean-Yves</b>	
<b>FICHE Stéphanie</b> <i>(Procuration à LANCELOT Patrick)</i>		<b>ZIMMERMANN Valérie</b>	